

Syndicat des Artistes Interprètes et Enseignants de la **MU**sique, de la Danse et des Arts Dramatiques



N° Matricule *:....

DECLARATION D'ADHESION ET MANDAT

Je soussigné(e):		* ne rien inscrire						
NOM (en majuscules)								
•								
Domicile:								
Code postal:	Ville:							
Né(e) le :	à	Dépt. :						
		Fax :						
E-mail :	site interne	t:						
		□ Portable						
Musique (classique, variéte	_							
		1 7 7						
Situation de famille (céliba	taire, marié, divorcé)**. En	nfants à charge : ** rayer les mentions inutiles						
Déclare par la présente adl lité de membre actif au Sy terprètes et Enseignants Danse et des Arts Dramati	yndicat des Artistes In- de la Musique de la	Je déclare en outre donner mandat total et absolu au S.A.MU.P. pour me représenter dans tous les litiges qui résulteraient d'infraction aux conven- tions, contrats ou protocoles d'accord collectifs						
En conséquence, je m'enga a) A acquitter librement or ou rappel, le montant de dont le taux est fixé par le	u sur simple réquisition la cotisation mensuelle	ou individuels qui se produiraient au cours de emplois que je serais appelé à tenir et je m'engage par ailleurs à ne pas commettre d'acte qui puissent nuire au Syndicat et à la profession.						
b) A respecter les statuts e du Syndicat ainsi que les rè	et le règlement intérieur	Le mandat ci-dessus ne prendra fin qu'en cas de démission ou de radiation du Syndicat.						
	Fa	it à le						
L'adhérent(e) doit écrire de sa n	nain : « LU ET APPROUVE » e	et signer.						
ADHE	SION							
Droit d'adhésion :	30,00 €							
Timbres mensuels**								
Total:								



Syndicat des Artistes Interprètes et des Enseignants de la MUsique, de la Danse et des Arts Dramatiques

21 bis rue Victor Massé 75009 Paris - \bigcirc 01.42.81.30.38 – Fax 01.42.81.17.20

e-mail: samup@samup.org site: www.samup.org





BARÈMES 2018 SAMUP EN €UROS

FORMULE: Adhésion 30,00 €uros + 6 mois de cotisations lors de l'adhésion

La cotisation syndicale est déductible à 66 % de vos impôts

TIMBRES MENSUELS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Salaire inférieur à 1 170,06 € (SMIC : 1 480,27 €)	1% sur les revenus globaux											
de 1 170,06 € à 1 480,27 €	11,38	22,76	34,14	45,52	56,90	68,28	79,66	91,04	102,42	113,80	125,18	136,56
de 1 480,27 € à 1 901,70 €	15,32	30,64	45,96	61,28	76,60	91,92	107,24	122,56	137,88	153,20	168,52	183,84
de 1 901,71 € à 2 601,88 €	20,34	40,68	61,02	81,36	101,70	122,04	142,38	162,72	183,06	203,40	223,74	244,08
de 2 601,89 € à 3 110,19 €	23,98	47,96	71,94	95,92	119,90	143,88	167,86	191,84	215,82	239,80	263,78	287,76
de 3 110,20 € à 4 259,01 €	27,93	55,86	83,79	111,72	139,65	167,58	195,51	223,44	251,37	279,30	307,23	335,16

Le SAMUP demande à ses adhérents ayant des revenus de plus de 4 259,01 € par mois de bien vouloir verser des cotisations correspondant à la juste appréciation de leurs revenus.

Etudiants entrant dans la profession : 30,00 € pour l'année.

Retraités sans activité professionnelle musicale : 30,00 € pour l'année. Retraités avec activité musicale : tarif correspondant aux revenus globaux. Chômeurs non secourus : gratuit pour les mois sans activité professionnelle.

Chômeurs secourus : tarif correspondant aux revenus globaux (salaires + indemnités chômage).